

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

| Avis n° 2026 - 217 | | |
|--|--|--|
| Commission territoriale Est du 9/04/2026 Présidence : Michèle Trémolières | Objet : projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale des Hautes Chaumes et Forêts d'altitude du Rothenbach à Wildenstein (68). | Vote en conseil plénier : avis favorable |

Contexte

La réserve naturelle régionale (RNR) des Hautes Chaumes du Rothenbach a fait l'objet d'un classement à durée illimitée en date du 28 mars 2008. La réserve couvre actuellement une superficie de 94,14 ha. Elle fait partie de la tête du bassin versant de la Thur et se situe entre 900 et 1300 m d'altitude. Géologiquement, la réserve comprend deux types de socles rocheux : grauwacke et granite. Le site est caractéristique des habitats des Hautes-Vosges avec la présence de pelouses sur sols acides en mosaïque avec des landes à éricacées occupant l'essentiel de la ligne de crête. Sur le versant ouest, le site est occupé par des forêts d'altitude (hêtraie subalpine, hêtraie-sapinière). La présence de sources, dont celle de la Thur, permet l'existence de petites zones tourbeuses et de mégaphorbiaies.

Le projet d'extension couvre une surface de 163,13 ha, ce qui portera la superficie de la réserve naturelle à 257,27 ha. Les parcelles sont propriétés de la commune de Wildenstein et relèvent du régime forestier. L'enjeu principal de l'extension porte sur la préservation de plusieurs dizaines d'hectares de vieilles forêts en libre évolution. Le projet d'extension fait partie intégrante du site Natura 2000 « Hautes-Vosges » (Directive Habitats et Directive Oiseaux), il comprend également des parcelles protégées par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « Ronde tête Bramont ».

La diversité des expositions, des pentes et de la microtopographie se traduit par une importante variabilité de conditions stationnelles et d'habitats. Les habitats forestiers se déclinent ainsi en fonction de l'altitude (Hêtraie-sapinière, Hêtraie d'altitude, boisements pionniers à Sorbiers) ou de la pente et du substrat (Erablaie sur éboulis). La présence de vieilles forêts implique également une diversité de dendromicrohabitats. Les affleurements rocheux et les zones d'accumulation d'eau (topographies de ruptures de pente ou de « cuvettes ») sont à l'origine de milieux ouverts (tourbières, molinaies, pelouses acides). Enfin, les usages anthropiques expliquent la présence de prairies humides ou de quelques ares de pessière de culture.

Des espèces typiques des écosystèmes montagnards vivent tout ou partie de leur cycle de vie sur le projet d'extension. Parmi les plus remarquables on peut mentionner le Lynx boréal (*Lynx lynx*), le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*), la Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), la Fougère alpestre (*Athyrium distentifolium*) ...

Sur les pentes, le fonctionnement hydrogéomorphologique est particulièrement actif et inédit pour le massif vosgien avec des phénomènes de laves torrentielles.

La protection d'un écosystème forestier préservé sur plus de 150 ha est un enjeu majeur de l'extension de la réserve naturelle, de même que sa position en tête de bassin versant et son fonctionnement hydrogéomorphologique.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le projet d'extension de la réserve naturelle régionale.

Lors de la présentation du projet d'extension au comité de gestion de la réserve naturelle régionale le 25 septembre 2025, la question du maintien du classement de l'APPB de la Tête Ronde Bramont a été soulevée. Dans la mesure où toutes les prescriptions de l'APPB ont été reprises dans le projet de règlement du projet d'extension de la RNR, il est demandé au CSRPN de se prononcer sur l'opportunité d'engager une procédure d'abrogation de l'APPB de la Tête Ronde Bramont au motif de la superposition d'un autre outil de protection forte.

Supports de réflexion

- Dossier de classement-extension de la Réserve Naturelle Régionale des Hautes chaumes et forêts d'altitude du Rothenbach à Wildenstein (68) ;
- Présentation en séance de Laura GRANDADAM (Conservatoire des Sites Alsaciens), 86 p.

Analyse

Le projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale des Hautes Chaumes du Rothenbach (ou Réserve Naturelle Régionale des Hautes Chaumes et Forêts d'altitude du Rothenbach) est très pertinent, soutenu par des arguments très solides. Il s'intègre tout à fait dans la stratégie nationale biodiversité 2030 et dans la stratégie régionale pour la biodiversité sur la base de l'état actuel des milieux, de la position du site et des objectifs de conservation présentés.

Ce projet concerne un site remarquable localement (ZNIEFF de type 1 et de type 2), avec des espèces d'intérêt patrimonial emblématiques. Aux niveaux paysager et régional, le projet est pleinement justifié par la position « stratégique » du site concerné dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il est noté que le projet d'extension concerne un espace dans le réservoir de biodiversité RB68 et les corridors « Hautes-Vosges, Vallée de la Thur et Forêt de la Hardt » et « Massif vosgien ». La surface d'extension est incluse dans le site Natura 2000 « Hautes-Vosges » avec la ZSC FR4201807 et la ZPS FR4211807. Une partie du site est sous APPB (Tête Ronde Bramont) depuis les années 1990, notamment pour la gestion conservatoire du Grand Tétras. Il est proposé une procédure d'abrogation de cet APPB, ce que le CSRPN approuve du fait de la prise en compte de toutes les prescriptions de l'APPB dans le projet de règlement du projet d'extension de la RNR.

Les enjeux de conservation du projet sont clairs et bien identifiés.

Le projet repose sur de bonnes connaissances des paramètres historiques, physiques et biologiques des milieux, même s'il est aussi identifié des besoins d'« inventaires complémentaires ».

Le projet permettrait de valoriser pertinemment les états de peuplements forestiers déjà en place, en bon état de conservation, en les passant sous un statut de conservation biologique : ce sont les peuplements irréguliers, les peuplements subnaturels, ou encore les zones de libre évolution (avec des îlots de sénescence). Le CSRPN souligne l'intérêt et la pertinence d'y inclure les zones de « vieux bois ».

On note aussi la présence de boisements forestiers remarquables – intérêt écologique et biologique importants – avec en particulier la Hêtraie d'altitude et la Hêtraie sapinière, deux habitats classés « En danger » par l'UICN, en encore l'habitat d'intérêt communautaire 9180*-15 l'« Erablaie tilliaie acidiphile du nord-est de la France ». L'intérêt écologique de l'extension de la réserve réside aussi dans la diversité d'habitats incluant zones tourbeuses, mares, blocs rocheux, boisements, zones herbacées, torrents...

Le CSRPN déplore le maintien de la chasse, bien que restreinte aux ongulés, au sein d'un espace bénéficiant d'un classement en réserve biologique. Si le Conseil reconnaît que cette problématique dépasse la responsabilité du porteur de projet et constitue une limite récurrente à la conservation biologique, il en souligne le caractère regrettable sur le plan écologique. Toutefois, ce constat ne remet pas en cause la pertinence ni la grande qualité du projet d'extension. À l'échelle locale, un suivi rigoureux de l'impact des ongulés (notamment du Chamois) sur la flore s'avère indispensable : dans certains secteurs, la pression d'abrutissement menace directement des espèces patrimoniales, justifiant une régulation cynégétique si l'équilibre sylvo-cynégétique l'exige.

Par ailleurs, la mise en cohérence écologique des massifs du Ventron, du Rothenbach, du Kastelberg, du Frankenthal et du Lac Blanc apparaît particulièrement pertinente. Dans le cadre du projet d'extension de la RNR vers plus de naturalité, il convient de souligner l'importance stratégique de ces "verrous de protection" sur toute la chaîne des Vosges centrales.

Enfin, un inventaire complet des trachéophytes et des bryophytes dans ce secteur sera nécessaire, car il mettra en lumière l'aspect « forêt ancienne » de certaines surfaces de l'extension. Le CSRPN note que l'inventaire des bryophytes a démarré tout récemment.

Avis du CSRPN

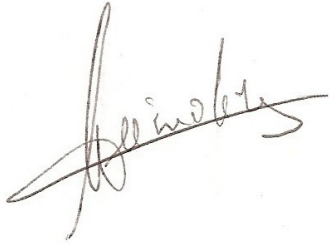
| |
|--------------------------------|
| Favorable avec recommandations |
|--------------------------------|

Recommandations

- Poursuivre les inventaires biologiques.
- Conditionner le maintien de la chasse aux impératifs de l'équilibre sylvo-cynégétique, notamment en cas de pression excessive des ongulés — et plus particulièrement des chamois — sur la régénération forestière.

Fait le 26/05/2026

La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tremolieres', written in a cursive style.

Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Silvain', written in a cursive style with the initials 'J.F.' and the name 'Silvain' below.